REPUBLIQUE POPULAIRE DU BUNIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-370 du 13 Décembre 1980

chargeant le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 18 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUELIQUE, CHEF DU L'ETAT, PRESIDENT DU CONCEIL EMECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fandamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-30 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 18 Décembre 1980, le Camarade Martin DCHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1980

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MF-MIP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et des Sections 4 DCCT-1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FAS JEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-